



Communiqué de presse

Paris, le 25 janvier 2018,

Lancement de Lexbase premium: le seul outil intelligent de jurisprudence

Lexbase, acteur de la legaltech, relève à nouveau le défi ambitieux de fusionner l'expertise juridique avec **l'ingénierie documentaire numérique**. **Dorénavant, chaque recherche contextualisera en un instant une décision de justice au regard de l'ensemble de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine afférente.**

Ce service inédit à destination des professionnels du droit exploite simultanément la base de jurisprudence Lexbase (plus de **4,5 millions de décisions de justice**) et les ressources éditoriales et documentaires de l'éditeur couvrant la quasi-totalité des matières du droit (**33 encyclopédies et 8 revues**).

Concrètement, **cet outil très fonctionnel** permet d'accéder à l'intégralité de l'écosystème d'une décision de justice, c'est-à-dire :

- les **autres décisions rendues** sur le même sujet ou sur le même fondement, dans le même sens ou dans le sens contraire ;
- le **chaînage complet** de l'affaire dans le suivi de contentieux ;
- les **commentaires** liés à la décision.

Cet outil élargit de façon considérable et inédite le champ de la recherche juridique. Son objectif : proposer **une lecture simplifiée et contextualisée de la jurisprudence**, de façon à enrichir la réflexion des professionnels du droit, tout en leur faisant gagner du temps.

Selon Fabien Girard de Barros, Directeur Général de Lexbase : « ***Lexbase premium donne du sens à chacune des informations contenues dans une décision de justice en la mettant en perspective avec la jurisprudence analogue et les contenus éditoriaux pertinents. Nous sommes fiers d'être le premier éditeur à proposer un tel service à ce niveau d'expertise.*** »

L'outil Lexbase premium va au-delà du référencement de données. En effet, il s'agit du seul outil du marché en mesure d'identifier les éléments structurant un arrêt (visas, fondements...), puis de les contextualiser à partir de formules algorithmiques. Lexbase a déployé ce nouvel outil fin 2017 pour tous ses abonnés sans surcoût.

A propos de Lexbase :

Fort d'une expérience numérique de 20 ans, Lexbase est la première legaltech à relever le défi ambitieux de fusionner l'expertise juridique avec l'ingénierie documentaire numérique.

Lexbase maintient depuis son origine sa position d'acteur précurseur en s'engageant auprès des professionnels du droit et de leurs instances pour faire évoluer leurs pratiques.

Grâce à l'essor des nouvelles technologies, Lexbase imagine, conçoit et réalise de nouveaux produits innovants, disruptifs et accessibles à tous les professionnels du droit et du chiffre.

Présent sur le terrain, Lexbase est aujourd'hui un collaborateur privilégié permettant aux professionnels du droit d'accéder à **des services associant progrès technologique et richesse documentaire.**

Lexbase exerce ses activités sur 3 sites :

-www.lexbase.fr : site d'édition et de documentation juridiques en ligne sur lequel sont publiées, chaque jour, plus de 1 000 nouvelles décisions jurisprudentielles ainsi que toute la législation et la réglementation française et communautaire. Les abonnés accèdent également à 33 encyclopédies mises à jour en continu, 8 revues thématiques (droit des affaires, droit social, droit privé,...) et des outils pratiques (formulaires, infographiques, modèles d'actes,...). **Avec plus de 4,5 millions de justice, Lexbase propose la base de jurisprudence française, européenne et même étrangère la plus importante et la plus pertinente.**

-www.elearning.lexbase.fr : site de formations juridiques 100% en ligne homologuées à destination des avocats, des notaires et des juristes d'entreprises.

- www.lexradio.fr : **première webradio juridique, Lexradio propose à ses auditeurs des flashes d'actualités juridiques quotidiens, des panoramas thématiques, des colloques, des conférences exclusives et des interviews professionnelles.**

Pour tout complément d'information et/ou demande d'interview, merci de contacter :

Agence Fargo – Adrien Allard – 01 44 82 66 73 – aallard@fargo.agency